

Stationnement payant et Fourrière Municipale - Bilan des activités de l'exercice 1989 - Encaissement du trop versé sur avances trimestrielles - Ajustement des prévisions des dépenses 1990

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'ensemble de l'activité stationnement et fourrière fait ressortir un résultat positif de 2 280 000 F grâce à une évolution favorable des recettes et une bonne maîtrise des dépenses.

Le coût de la prestation de VIA STATIONNEMENT est inférieur au budget voté en 1989, par suite d'un décalage dans la mise en place du programme initialement prévu. L'écart provient essentiellement d'une moindre dépense en frais financiers (crédit-bail lié au rythme des investissements).

Conformément aux conventions passées avec le gestionnaire, des avances ont été consenties au cours de l'année à hauteur de 2 500 000 F pour le stationnement et 818 350 F pour la fourrière. Les soldes débiteurs réels se montent respectivement à 2 273 854,80 F et 778 576,65 F, un reversement au bénéfice de la collectivité est intervenu à hauteur de 226 145,20 F et 39 773,35 F.

Par ailleurs, les prévisions budgétaires 1990 semblent légèrement sous-évaluées, il vous est donc proposé de les abonder de 52 000 F pour le stationnement et de 53 000 F pour la fourrière.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, les sommes suivantes :

Recettes

- chapitre 965.3 / 7339 / 35000 :	226 000 F
- chapitre 942.21 / 7339 / 20000 :	39 000 F

Dépenses

- chapitre 965.3 / 632 / 35000 :	52 000 F
- chapitre 942.21 / 632 / 20000 :	53 000 F

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, en décide ainsi.